

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION KL3 / KM1 / KM2 :

Ce dossier d'inscription dûment complété, signé, et accompagné des pièces à fournir :

- Attestation d'acquiescement de la **CVEC : obligatoire pour valider votre inscription**
- REGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION :
 - 1 chèque de **5 900 €** (paiement en totalité des frais de formation), **encaissement début septembre 2022**
 - OU
 - Option paiement en 10 prélèvements (590 €) de septembre 2022 à juin 2023. Les prélèvements s'effectueront sur le même compte bancaire : IBAN PAYEUR fourni en 2021.
Dans le cas où il y a un changement de compte bancaire merci d'adresser le nouvel IBAN par mail à : Mme Ravachol, Comptable :
m-ravachol@kinemontpellier.org
- IBAN original **au nom de l'étudiant** (pour les règlements des indemnités de stage) ; **à remettre si différent de l'IBAN 2021**
- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité ;
- 1 chèque de caution de 150 € pour la bibliothèque, libellé à l'ordre de l'IFMK ;
- 1 chèque de caution de 200 € pour les tenues vestimentaires libellé à l'ordre de l'IFMK ;
- Attestation d'affiliation (scol.2022-2023) sécurité sociale (à télécharger sur votre compte AMELI)
- Copie de la carte grise du véhicule utilisé par l'étudiant ; **à remettre si changement de véhicule**
- **Copie du permis de conduire** Recto/verso (nouveau document demandé pour 2022)
- Attestation de prêt du véhicule (en pièce jointe du mail) dûment complétée et signée **si la carte grise n'est pas au nom de l'étudiant et si changement de véhicule**
- Attestation de responsabilité civile fournie par votre assureur ;
- Le cas échéant l'attestation d'obtention de bourse

Lors de votre convocation

- Un exemplaire du contrat de formation dûment complété, paraphé et signé ;

NB : Ce contrat est signé de façon anticipée à l'avis de la Commission d'Attribution des Crédits du 11 juillet 2022. Il sera nul et non avenu en cas de non autorisation de passage en 2ème année. Un nouveau contrat sera alors proposé à l'étudiant.

- Un exemplaire du règlement intérieur et ses annexes dûment complétés, paraphés et signés.